

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 JUIN 2017

Salle des fêtes de Perrigny

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Au cours de sa séance, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE a :

### **DCC-2017-102**

#### **Compte-rendu d'activités d'ECLA et de la CCVS pour l'exercice 2016**

- **PRIS ACTE** du compte-rendu d'activités de l'exercice 2016 d'ECLA et de la Communauté de Communes du Val de Sorne,

### **DCC-2017-103**

#### **SICTOM - Adhésion au 1er janvier 2018**

- **PRIS ACTE** des projets de statuts du SICTOM
- **DÉCIDÉ** d'adhérer au SICTOM au 1<sup>er</sup> janvier 2018

### **DCC-2017-104**

#### **Institution et perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place du SICTOM / Institution du zonage de perception**

- **DÉCIDÉ** d'instituer et de percevoir la TEOM en lieu et place du SICTOM
- **DÉCIDÉ** d'instituer des zones de perception de la TEOM comme suit :

**Zone Rurale** pour les communes faisant l'objet d'une collecte hebdomadaire (coefficient 1) à savoir :

Bornay, Briod, Cesancey, Chille, Chilly-le-Vignoble, Condamine, Conliège, Courbette, Courbouzon, Courlans, Courlaoux, l'Etoile, Frébuans, Géruge, Gevingey, Macornay, Messia-sur-Sorne, Moiron, Montaigu, Pannessières, Perrigny, Le Pin, Pably, Revigny, Saint-Didier, Trenal, Verges, Vernantois, Vevy, Villeneuve-sous-Pymont,

**Zone Urbaine** pour les communes faisant l'objet de deux collectes hebdomadaires (coefficient 1,25) à savoir :

Lons-le-Saunier et Montmorot,

**Zone Rurale à taux réduit** (coefficient 0,5) pour les habitations situées à une distance supérieure à un kilomètre du lieu de collecte

#### DCC-2017-105

#### Demande de retrait de la Commune de COURBETTE d'ECLA

- **ACCEPTÉ** le retrait de la Commune de Courbette d'ECLA,
- **CHARGÉ** Monsieur le Président de transmettre cette délibération à Mesdames et Messieurs les Maires des Communes membres, afin que leur Conseil Municipal respectif puisse se prononcer dans un délai de 3 mois,

#### DCC-2017-106

#### Maison De l'Emploi - Avenant n°3 à la convention d'objectifs pour l'animation et la mise en œuvre d'actions en faveur du développement économique et de l'insertion professionnelle - Participation financière

- **APPROUVÉ** la participation financière d'ECLA à la Maison De l'Emploi à hauteur de 21 500 €, conformément à l'avenant n°3 à la convention d'objectifs pour l'animation et la mise en œuvre d'actions en faveur du développement économique et de l'insertion professionnelle,

#### DCC-2017-107

#### Rapprochement Agences Régionales ARD Franche-Comté et ARDIE Bourgogne

- **PRIS ACTE** du schéma proposé pour la constitution de la future agence de Bourgogne Franche-Comté sur la base du statut juridique SPL,
- **VALIDÉ** les trois documents suivants :
  - planning de rapprochement,
  - projet de modification statutaire de la SPL,
  - projet de convention de rapprochement ARD/ARDIE qui permettra le transfert de l'intégralité des engagements de l'ARDIE dans la SPL.

#### DCC-2017-108

#### Personnel - Evolution du tableau des effectifs

- **DÉCIDÉ** les transformations d'emplois telles que présentées ci-dessous :
  - d'un poste de rédacteur territorial en un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe en un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - de trois postes d'adjoint technique territorial en trois postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

#### DCC-2017-109

#### Caisse d'Action Sociale - Convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2017

- **APPROUVÉ** les termes de la convention à intervenir avec la CAS dont la validité porte sur l'exercice 2017.

#### DCC-2017-110

### Acquisition par voie de préemption des parcelles situées dans la ZAC de la Levanchée à COURLAOUX

- **DÉCIDÉ** d'exercer le droit de priorité ouvert à la Communauté d'Agglomération d'ECLA pour acquérir les parcelles D 120, 121, 122, 299 et 558 situées dans la ZAC de la Levanchée au prix de 5 200 €,
- **PRÉCISÉ** que cette opération ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts,

#### DCC-2017-111

### Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité (CCDSA)

- **A DÉSIGNÉ** les personnes suivantes :

- Titulaire représentant les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voirie ou d'espace public : Mme Laëticia CUTARD
- Suppléant représentant les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voirie ou d'espace public : M. Jean-François RAMBOZ
- Personne qualifiée en matière de transport : Mme Aline BILLOTTE
- Suppléant de la personne qualifiée en matière de transport : Mme Marilyne GAUD

#### DCC-2017-112

### Versement Transport - Fixation du taux

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après délibération,

- **DÉCIDÉ** de fixer le taux du versement transport à 0,35 %,

#### DCC-2017-113

### Contribution SIDEC pour le SIG

- **DÉCIDÉ** d'attribuer au SIDEC une contribution d'un montant de 3 285 € pour l'année 2017 au titre du SIG,

#### DCC-2017-114

### Financement de la FREDON dans le cadre de la coordination de la défense collective contre l'ambroisie

- **ACCEPTÉ** de s'engager dans le dispositif de coordination de la défense collective contre l'ambroisie tel qu'il est défini dans le Plan Régional Santé 3,
- **ATTRIBUÉ** une subvention annuelle de 2 160 € à la FREDON sur la période 2017-2019, en tant que coordonnateur de cette démarche,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

**DCC-2017-115**

**Site VTT «Premier plateau, entre lacs et vignobles»: convention annuelle de labellisation**

- **APPROUVÉ** les termes de la convention à intervenir,
- **DIT** que la participation forfaitaire annuelle correspondra aux quart du montant de la cotisation annuelle à la FFC, et sera versée à la Communauté de Communes **Bresse Haute Seille**,

**DCC-2017-116**

**Rapport sur le prix et la qualité du service 2016**

- **PRIS ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service établi par le Service Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Lédonienne (SIAAL), au titre de l'année 2016.

**DCC-2017-117**

**Taxe de séjour - Extension du champ de perception de la taxe de séjour au nouveau territoire d'ECLA à compter du 1er janvier 2017**

- **DÉCIDÉ** d'étendre le champ de perception de la taxe de séjour au nouveau territoire d'ECLA,
- **DIT** que les tarifs fixés par délibération du 19 septembre 2016, restent inchangés.

Lons-le-Saunier, le 30 juin 2017  
Pour affichage

Le Président,



**Patrick ELVEZI**